



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-063

PUBLIÉ LE 28 JANVIER 2026

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris /

Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2026-01-28-00003 - Arrêté modificatif n° 75-2026-01-28-00003
portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes
électorales parisiennes (2 pages)

Page 3

Préfecture de Police / Cabinet

75-2026-01-28-00005 - Arrêté 2026-00132 du 28 janvier 2026 fixant la
liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine
de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris
et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et
du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2026 (8 pages)

Page 6

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2026-01-27-00008 - Arrêté 2026-00123 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
(1 page)

Page 15

75-2026-01-27-00007 - Arrêté 2026-00124 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
(1 page)

Page 17

75-2026-01-27-00006 - Arrêté 2026-00125 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
(1 page)

Page 19

75-2026-01-27-00005 - Arrêté 2026-00126 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
(1 page)

Page 21

75-2026-01-27-00004 - Arrêté 2026-00127 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et
de sauvetage aquatique (1 page)

Page 23

75-2026-01-27-00003 - Arrêté 2026-00128 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et
de sauvetage aquatique (1 page)

Page 25

75-2026-01-27-00002 - Arrêté 2026-00129 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et
de sauvetage aquatique (1 page)

Page 27

75-2026-01-27-00001 - Arrêté 2026-00130 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers
secours en équipe. (1 page)

Page 29

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

75-2026-01-28-00003

Arrêté modificatif n° 75-2026-01-28-00003
portant nomination des membres de la
commission de contrôle des listes électorales
parisiennes



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

**Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

**Arrêté préfectoral modificatif n° 75-2026-01-28-00003
Portant nomination des membres de la commission de contrôle
des listes électorales parisiennes**

Le préfet de la région d'Île-de-France
Préfet de Paris
Grand officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2021-05-25-00001 du 24 mai 2024 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°75-2021-05-25-00001 du 7 juillet 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°75-202-07-17-00001 du 17 juillet 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°75-2025-07-23-0001 du 23 juillet 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales parisiennes ;

Vu les propositions du premier président de la cour d'appel de Paris en date du 25 juin 2025 ;

Vu les propositions de la maire de Paris en date du 16 janvier 2026 ;

Considérant qu'il a lieu de modifier la composition des commissions de contrôle des listes électorales des 8^e et 13^e secteurs ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Articler 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté modificatif n°75-2021-05-25-00001 du 23 juillet 2025 portant nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales parisiennes est modifié comme suit :

8^e secteur – 8^e arrondissement
Monsieur Vincent BALADI Madame Delphine MALACHARD DES REYSSIERS Monsieur Jean-Louis BARTHELEMY Madame Martine GUICHARD (suppléante) Madame Catherine LECUYER Madame Sophie SEGOND

13^{ème} secteur – 13^{ème} arrondissement
Madame Johanne KOUASSI Monsieur Jean-Noël AQUA Madame Marie-José RAYMOND-ROSSI Monsieur Emmanuel COBLENCE (suppléant) Madame Nathalie LAVILLE (suppléante) Monsieur Alexandre FLORENTIN (suppléant) Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER Madame Elisabeth STIBBE (suppléante) Monsieur Chang Hua PENG

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et la maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres des commissions susmentionnées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur les sites internet de la préfecture de Paris et de la mairie de Paris.

Fait à Paris, le 28 janvier 2026

Le préfet

SIGNE

MARC GUILLAUME

Préfecture de Police

75-2026-01-28-00005

Arrêté 2026-00132 du 28 janvier 2026 fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2026

arrêté n ° 2026-00132

fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2026

Le préfet de police,

VU le code de la défense ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du ministre de la défense du 14 février 2014 relatif à l'organisation de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2012 modifiant l'arrêté du ministre de l'intérieur en date du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention contre les risques d'incendie et de panique ;

SUR proposition du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

ARRETE

Article 1^{er}

La liste nominative du personnel de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris apte à participer aux commissions dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2026, est fixée comme suit :

Nom	Prénom	Formation
Responsable départemental de la prévention		
CLERBOUT	Olivier	PRV 3
DIQUELLOU	Fabrice	PRV 3
DUARTE PAIXAO	Jean-François	PRV 3
DUPRÉ	Stéphane	PRV 3
GUILLON	Julien	PRV 3
LALLET	David	PRV 3
LEMAIRE	Cédric	PRV 3
MAU	Cyril	PRV 3
MOIGNE	Fabien	PRV 3
ROLLET	Julien-Benigne	PRV 3
TESSON	François-Xavier	PRV 3

Préventionniste		
ABADIE	Franck	PRV 2
AKIL	Verner	PRV 2
ALBAUT	Jérôme	PRV 2
ALMOND	Christophe	PRV 2
ALVES DE OLIVEIRA	Julien	PRV 2
ANCEL	Hector	PRV 2
ARPIN	Joël	PRV 2
ARSAC	Mathieu	PRV 2
AUBIN	Christophe	PRV 2
AUBIN	David	PRV 2
AUBRY	Pascal	PRV 2
AUTHIER	Lionel	PRV 2
BARRIER	Ugo	PRV 2
BARRILLON	Louis	PRV 2
BARTHELEMY	Nicolas	PRV 2
BASSIÈRE	Loic	PRV 2
BEAU	Freddy	PRV 2
BEAUCOURT	Pierre	PRV 2
BEAUMONT	Alexis	PRV 2
BECK	Samy	PRV 2
BERTOUX	David	PRV 2
BESCHON	Nicolas	PRV 2
BILLEBAULT	Laurent	PRV 2
BIRCKENSTOCK	Philippe	PRV 2
BLANCH	Jordi	PRV 2
BLOC'H	Laurent	PRV 2
BOINVILLE	Christophe	PRV 2
BOISGARD	Sébastien	PRV 2
BOISSARD	Philippe	PRV 2
BOISSINOT	Charles	PRV 2
BORTZMEYER	Willy	PRV 2
BOUILLIER	Frédéric	PRV 2
BOUQUET	Mickaël	PRV 2
BRICMAN	Thibaud	PRV 2
BRILLARD	Philippe	PRV 2
BRUNET	Vincent	PRV 2
BURTIN	Olivier	PRV 2
CAHART	Aurélien	PRV 2
CANAC	Jérémie	PRV 2
CASSIOT	Julien	PRV 2
CHALMANDRIER	Florent	PRV 2
CHALMIN	Aymeric	PRV 2
CHARTOIS	Jérôme	PRV 2
CHATENET	Bruno	PRV 2
CHAUMIER	Nathan	PRV 2
CHAUVIN	Vincent	PRV 2
CHEVALIER	Steeven	PRV 2
CHEVALLIER	Alain	PRV 2
CHEVANCE	Julien	PRV 2

CHEVREUX	Paul	PRV 2
CHIVARD	Sébastien	PRV 2
CHOUQUET	Sébastien	PRV 2
CLAIRET	Benoît	PRV 2
CLAVIER	Ludovic	PRV 2
CLERGET	David	PRV 2
CORBIN	Arnaud	PRV 2
CORROYER	Julien	PRV 2
COSTA	Olivier	PRV 2
COULAUD	Willy	PRV 2
COURBEBASSE	Jean	PRV 2
COURTIAL	Alexandre	PRV 2
CREIGNOU	Simon	PRV 2
DAMAS	Cyrille	PRV 2
DAMON	Emile	PRV 2
DAULLET	David	PRV 2
DAVID	Eric	PRV 2
DEBIZE	Christian	PRV 2
DECALLONNE	Thomas	PRV 2
DE JESUS	Laurent	PRV 2
DE LAFORCADE	Gabriel	PRV 2
DELANNE	Bruno	PRV 2
DELAUNAY	Jordan	PRV 2
DELCEY	Aurélien	PRV 2
DELÉCOLLE	Alexandre	PRV 2
DELHAYE	John	PRV 2
DELOLME	Hervé	PRV 2
DEMARY	Jérôme	PRV 2
DE SAINT EXUPÉRY	Guillaume	PRV 2
DE SENSI	Michel	PRV 2
DESLANDES	Alexandre	PRV 2
DIARD	Boris	PRV 2
DIÉ	Cédric	PRV 2
DILLENSEGER	Pascal	PRV 2
DISSON	Maxime	PRV 2
DORIN	Maria	PRV 2
DORNINI	Lorenzo	PRV 2
DUBOIS	Anthony	PRV 2
DURMORD	Yves	PRV 2
DUVAL	Cédric	PRV 2
ELHINGER	David	PRV 2
EON	Joseph	PRV 2
ESCALLE	Thibaud	PRV 2
ESTEBAN	Marc	PRV 2
EUVRARD	Hervé	PRV 2
EVARD	Sébastien	PRV 2
FADHUILE-CREPY	Antoine	PRV 2
FARAON	Eric	PRV 2
FAUCON	Valentin	PRV 2
FAURE	Ghislain	PRV 2
FAZZARI-DIMET	Jean-Noël	PRV 2

FEBVRE	Maxime	PRV 2
FENÉ	Frédéric	PRV 2
FERRO	Christophe	PRV 2
FÉVRIER	Jérémy	PRV 2
FEYDI	Yanne	PRV 2
FONTAN	Nicolas	PRV 2
FOUQUIER	Tristan	PRV 2
FOURMONT	Martin	PRV 2
FOURNERET	Alban	PRV 2
FRANÇOIS	Nicolas	PRV 2
FRIZAC	Henri	PRV 2
FRUGIER	Emilien	PRV 2
GAFFIER	Aurélien	PRV 2
GAGER	Samuel	PRV 2
GAILLARD	Ronan	PRV 2
GAILLARD	Stéphane	PRV 2
GALLOIS	Lucas	PRV 2
GANAYE	Nicolas	PRV 2
GASTALDELLO	Vincent	PRV 2
GAUCHET	Christophe	PRV 2
GAUMÉ	Thomas	PRV 2
GAUTHIER	Hervé	PRV 2
GELIS	Loïc	PRV 2
GILLES	Mathieu	PRV 2
GIRARD	Wilfried	PRV 2
GLETTY	Olivier	PRV 2
GOERGEN	Mathieu	PRV 2
GROSJEAN	Thierry	PRV 2
GROSSIN	Jérôme	PRV 2
GUEZOU	Frédéric	PRV 2
GUIBERT	Xavier	PRV 2
GUIGUE	Richard	PRV 2
GUILLO	David	PRV 2
HAMONIC	Erwan	PRV 2
HECKLER	Julien	PRV 2
HEMMER	Gaël	PRV 2
HENRY	Damien	PRV 2
HERBAY	Cédric	PRV 2
HERBLOT	Teddy	PRV 2
HOCQUETTE	Stéphane	PRV 2
HOUILLON	Benjamin	PRV 2
HUAULT	Jean-Pierre	PRV 2
HUMEZ	Alexandre	PRV 2
HUOT	Clément	PRV 2
JACQUEMIN	Christophe	PRV 2
JACQUES	Jérémy	PRV 2
JADIN	Joffrey	PRV 2
JAGER	Dominique	PRV 2
JOB	Cédric	PRV 2
JOBERT	Stéphane	PRV 2
JOUILLE	Fabrice	PRV 2

JOURNEAUX	Victor	PRV 2
KAAG	Yannek	PRV 2
KANIA	Anaïs	PRV 2
KENNEL	Pierre	PRV 2
KERMARREC	Erwan	PRV 2
KERNER	Benoît	PRV 2
LABAUNE	Xavier	PRV 2
LACROUTS	Cyril	PRV 2
LAHITTE	Pierre	PRV 2
LAJOIE	Quentin	PRV 2
LALLEMAND	Philippe	PRV 2
LALLOUET	François	PRV 2
LAMOUILLE	Clément	PRV 2
LANDES	Olivier	PRV 2
LARMET	Christophe	PRV 2
LAUX	Alexis	PRV 2
LE BRETTON	Pierre	PRV 2
LE MAGUER	Jean-Michel	PRV 2
LE MERRER	Gwenaël	PRV 2
LE MEUR	Christophe	PRV 2
LE NADANT	Jean Marie	PRV 2
LE TALLEC	Corentin	PRV 2
LECLAIRE	Florent	PRV 2
LECOINTE	Grégory	PRV 2
LEFRANÇOIS	Aymeric	PRV 2
LEGRAND	Capucine	PRV 2
LEGUILLON	Thomas	PRV 2
LEMER	Jean-François	PRV 2
LERUSTE	David	PRV 2
LETHUAIRE	Eric	PRV 2
LEVEUGLE	Médéric	PRV 2
LOPEZ	Olivier	PRV 2
LUCAS	Aurélien	PRV 2
LUCAS	Guillaume	PRV 2
LUX	Nicolas	PRV 2
MAHÉ	Aurélien	PRV 2
MALET	Fabien	PRV 2
MALOD	François	PRV 2
MANDERVELDE	Christophe	PRV 2
MARECHAL	Christophe	PRV 2
MARSOUK	Miraël	PRV 2
MARTIN	Julien	PRV 2
MARTINE	Gauthier	PRV 2
MARTY	Xavier	PRV 2
MASSCHELIER	Emmanuel	PRV 2
MASSUEL	Sébastien	PRV 2
MAUBLANC DE BOISBOUCHER	Thibault	PRV 2
MAUNIER	Patricia	PRV 2
MEJEAN	Julien	PRV 2
MERCIER	Christophe	PRV 2
MERLEN	Alexandre	PRV 2

MESSIAEN	Benjamin	PRV 2
MICHEL	Christophe	PRV 2
MICOURAUD	Philippe	PRV 2
MOINAUX	Thierry	PRV 2
MOLINEAU	Clément	PRV 2
MOUGENOT	Yannick	PRV 2
MOUGIN	Vincent	PRV 2
NEIRINCKX	Eric	PRV 2
NICAUDIE	Olivier	PRV 2
NICOLE	Florent	PRV 2
NOCK	Nicolas	PRV 2
NOËL	Claude	PRV 2
NOIROT	Frédéric	PRV 2
OLIVIER	Cyril	PRV 2
PAINDORGE	Arnaud	PRV 2
PANCRAZI	Axel	PRV 2
PARE	Frédéric	PRV 2
PASQUIER	Patrick	PRV 2
PAUGAM	Yohann	PRV 2
PAYEN	Martial	PRV 2
PECHOUTRE	Franck	PRV 2
PELAN	Jérémie	PRV 2
PÉLISSIER	Benjamin	PRV 2
PEPLINSKI	Jérôme	PRV 2
PERDIGON	Arnaud	PRV 2
PEREZ	Mathieu	PRV 2
PÉRIA	Stéphane	PRV 2
PERTHUÉ	Frédéric	PRV 2
PICAULT	Johann	PRV 2
PIQUE	Alexandre	PRV 2
PLAT	Yoël	PRV 2
PLANTE	Grégory	PRV 2
POIRAUD	Florian	PRV 2
PORRET-BLANC	Marc	PRV 2
POUCHIN	Alexandre	PRV 2
POURCHER	Gilles	PRV 2
POUVALOUR	Nicolas	PRV 2
PRAUD	Arnaud	PRV 2
PROTEAU	Benjamin	PRV 2
PROTON	Julien	PRV 2
PUCHOL	David	PRV 2
PUSSET	Guillaume	PRV 2
QUENAN	Matthieu	PRV 2
QUITARD	Sylvain	PRV 2
RAFFAULT	Léonard	PRV 2
RAMOS	Nicolas	PRV 2
RASTOUL	Julien	PRV 2
REGERAT	Mathieu	PRV 2
REMY	Nicolas	PRV 2
RIVAL	Jérémie	PRV 2
RIVIÈRE	Kévin	PRV 2

RODDE	Bruno	PRV 2
ROHAT	David	PRV 2
ROSSI	Eric	PRV 2
ROUSSARIE	Benoît	PRV 2
ROUSSEL	Eric	PRV 2
ROY	Clément	PRV 2
ROY	Léo	PRV 2
SABY	Pascal	PRV 2
SALMON	Benjamin	PRV 2
SAVAGE	Alexis	PRV 2
SAWICKI	François	PRV 2
SCHEBATH	Julien	PRV 2
SCHOEN	Nicolas	PRV 2
SCHWAMBERGER	Théo	PRV 2
SIMON	Sébastien	PRV 2
SIMPLOT	Clément	AP 2
SONNTAG	Jérôme	PRV 2
SOULIGNAC	William	PRV 2
SOYER	Jean Claude	PRV 2
STEPHANIT	Alexis	PRV 2
TEDOLDI	Téo	PRV 2
TERREC	Julien	PRV 2
THIERY	David	PRV 2
THOMAS	Hervé	PRV 2
THOMAS	Laurent	PRV 2
THOMAS	Sébastien	PRV 2
TIBBAL	Vincent	PRV 2
TRÉMEAU	Xavier	PRV 2
URRUTIA	Benjamin	PRV 2
VALANTIN-DUROZOI	Coline	PRV 2
VALLADE	Jean-Marie	PRV 2
VAULTRIN	Aldric	PRV 2
VERDIÈRE	Pascal	PRV 2
VERGER	Pascal	PRV 2
VÊTU	David	PRV 2
VIDRGAR-JANAS	Thomas	PRV 2
VIEILLEFOND	Jean	PRV 2
VITTORI	Franck	PRV 2
VOYER	Philippe	PRV 2
WAUQUIER	Stéphane	PRV 2
WILDE	Eric	PRV 2
WOLF	Arnaud	PRV 2
ZIOLKOWSKI	David	PRV 2
ZLAMANCZUK	Stéphane	PRV 2

Recherche des circonstances et causes d'incendie		
ABADIE	Franck	RCCI
ARPIN	Joël	RCCI
BEAU	Freddy	RCCI
BORTZMEYER	Willy	RCCI
CHALMANDRIER	Florent	RCCI
COSTA	Olivier	RCCI

DEBIZE	Christian	RCCI
DE SAINT EXUPERY	Guillaume	RCCI
DIQUELLOU	Fabrice	RCCI
FADHUILE-CREPY	Antoine	RCCI
FÉVRIER	Jérémy	RCCI
GAFFIER	Aurélien	RCCI
GAILLARD	Ronan	RCCI
GAILLARD	Stéphane	RCCI
HENRY	Damien	RCCI
LALLEMAND	Philippe	RCCI
MOUGENOT	Yannick	RCCI
NICAUDIE	Olivier	RCCI
NOIROT	Frédéric	RCCI
PAINDORGE	Arnaud	RCCI
PAYEN	Martial	RCCI
PEPLINSKI	Jérôme	RCCI
PUCHOL	David	RCCI
SAVAGE	Alexis	RCCI
TRÉMEAU	Xavier	RCCI
VERDIÈRE	Pascal	RCCI
VÊTU	David	RCCI
VOYER	Philippe	RCCI
WAUQUIER	Stéphane	RCCI
WILDE	Eric	RCCI

Article 2

L'arrêté n°2025-00101 du 17 janvier 2025 fixant la liste annuelle d'aptitude du personnel apte à exercer dans le domaine de la prévention contre les risques d'incendie et de panique à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour l'année 2025 est abrogé, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté.

Article 3

Le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs des départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 28 janvier 2026

Signé :
Pour le préfet de police,
Le directeur de Cabinet,
Baptiste ROLLAND

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00008

Arrêté 2026-00123 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00123

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association de Développement du Sauvetage et du Secourisme (ADSS) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Clichy (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. MAYER Maxime (Paris)	-
-------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00007

Arrêté 2026-00124 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00124

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 16 novembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'association la nage pour tous de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, à Tremblay-en-France (93), est délivré à la personne dont le nom suit avec le département du son lieu de résidence :

M. PYSZ Olivier (Seine-Saint-Denis)	-
-------------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00006

Arrêté 2026-00125 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00125

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. COLLET-QUIDÉ Hugo (Hauts-de-Seine)	M. LAREDJ Fazyl (Hauts-de-Seine)
M. DEVIEILHE Alexis (Paris)	M. ROMDHANE Nael (Val-de-Marne)
M. GARMKHORANI Farzan (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00005

Arrêté 2026-00126 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00126

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme DUMONT Magali (Val-de-Marne)	Mme PERRAUD Raphaëlle (Hauts-de-Seine)
Mme MARTEL Léa (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00004

Arrêté 2026-00127 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00127

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme ANDRÉ Annelyse (Nord)	M. GABRIEL Victor (Meurthe-et-Moselle)
M. BOUNIE Nathan (Nord)	Mme NEVES Clara (Hauts-de-Seine)
M. BUDIN Jacques (Paris)	M. ROQUES Nicolas (Seine-Maritime)
Mme CAPEL Agathe (Cher)	M. TETARD Brian (Essonne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00003

Arrêté 2026-00128 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00128

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 20 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association de Développement du Sauvetage et du Secourisme (ADSS) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Clichy (92), est délivré à la personne dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ARNAUD Sébastien (Hauts-de-Seine)	Mme LOPES Maelys (Val-d'Oise)
M. CHOUKRI Lahouari (Saône-et-Loire)	Mme VAILLANT Maëva (Yvelines)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00002

Arrêté 2026-00129 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2026-00129

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de
sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 décembre 2025 validant la liste des candidats admis à
l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le
Comité départemental de Paris de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à
Paris (9^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le
département du lieu de résidence :

M. GALLOIS Clément (Meuse)	Mme STEPHANT Alice (Gironde)
Mme RASPO Elyssia (Paris)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région
d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 27/01/2026

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2026-01-27-00001

Arrêté 2026-00130 du 27 janvier 2026 portant
délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours en équipe.

Arrêté N° 2026-00130

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours en équipe.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250055 du 19 décembre 2025 à l'arrêté n°2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition des jurys pour les examens de certification à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur aux Premiers Secours en Équipe (PAE-FPSE) et à la Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Premiers Secours Citoyen (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne;

Vu le procès-verbal en date du 05 janvier 2026 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours en équipe » organisée par l'Unité départementale d'intervention de Paris de l'Ordre de Malte France, à Paris (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BERROYER Aurèle (Val-de-Marne)	M. LENGAGNE Killian (Loire-Atlantique)
M. CALLIES Clément (Hauts-de-Seine)	M. LÊ-QUANG-CHIEÛ Quentin (Val-de-Marne)
Mme DE SOUSA REIS Eva (Loire-Atlantique)	Mme NEVES Elodie (Yvelines)
M. DEVEAUX Simon (Val-de-Marne)	M. TERRABON David (Bouches-du-Rhône)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 27/01/2026

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ